



Délibération n° 25-08 du 13 mars 2025

Dispositif d'action sociale en faveur des personnels pour 2025

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 10H00

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 23

Le conseil d'administration du CROUS Bretagne approuve le dispositif d'action sociale en faveur des personnels pour 2025.

NOMBRE DE VOIX:

- POUR: 23
- CONTRE:
- ABSTENTION:
- NE SE PRONONCE PAS:

Fait à Rennes, le 13 mars 2025

Le Recteur de l'Académie de Rennes et de la Région Académique de Bretagne Emmanuel Ethis

Sumonith